



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
SAMEDI 13 mai 2017
EN SALLE DU CONSEIL A 11 h, SOUS LA PRÉSIDENTE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : vendredi 5 mai 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 6° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 7° Adjoint - Monsieur Prix PIERRAT, 8° Adjoint - Monsieur Bernard MARTINEZ - Monsieur Patrick THERET *Conseillers Municipaux Délégués* - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Pascale ISNARD - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Claude DURAND - Madame Éliane QUERO - Monsieur Christian FABRE - Monsieur Daniel GRARE - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Jean-Marie MASSIMO - Madame Sandrine BOURDON, *Conseillers Municipaux*.
Monsieur Marc KENNEL - Madame Anne BILLANT-BARTHELEMY, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Cataldo LASORSA, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON, Maire
Madame Marie-Pierre SPARACCA, *Conseillère Municipale déléguée*, à Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
29	29	27+2 P

Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe, est désignée à l'unanimité à 29 voix pour (27 + 2 P), comme secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le PROCÈS VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2017 est déclaré ADOPTÉ.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ : 29 voix pour (27 + 2 P)

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE :

Mesdames, Messieurs, merci.
Merci de votre présence, nombreuse.
Merci aux élus présents :

Marc GIRAUD, Président du Conseil Départemental
Jean-Pierre GIRAN, Député du Var
Christian SIMON, Maire de La Crau et Conseiller Régional
Jean-Louis MASSON, Maire de La Garde et Conseiller Départemental
Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud et Conseiller Départemental
Patrick MARTINELLI, Maire de Pierrefeu et Vice-Président de MPM
Patricia ARNOULD, Conseillère Départementale,
Gilbert PERRUGINI, Maire de Cuers et Vice-Président de MPM

Monsieur le curé,

François ARIZZI, Maire de Bormes les Mimosas et Gil BERNARDI, Maire du Lavandou, n'ont pas pu être avec nous ce matin, merci aux nombreux élus de Bormes et du Lavandou qui les représentent,

Merci à Madame DARNAULT, 1^{ère} Adjointe de Bormes,

Les élus de Bormes les Mimosas, les élus de Carcès , les élus de Carqueiranne

Merci à ceux qui m'ont apporté leur soutien :
Hubert FALCO, sénateur-maire de Toulon
Christiane HUMMEL, sénatrice-maire de La Valette
Robert BENEVENTI, Maire d'Ollioules et Conseiller Régional
Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan

Merci à vous Londaises et Londais qui êtes venus ce samedi matin nous accompagner dans cette démarche citoyenne, pacifique mais déterminée dont l'objectif est de faire entendre notre voix.

Le dossier qui nous préoccupe ce jour est lié à l'interrogation d'un Maire et d'une population qui découvrent tout à coup l'arrivée future de migrants sur la commune, en septembre.
A l'issue de la séance, je m'adresserai aux Londais sur le parvis de l'hôtel de ville.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MOTION : « ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE – HÔTEL FORMULE 1 À LA LONDE LES MAURES »
(délibération n° 85/2017)

Régulièrement convoqué, le Conseil municipal est réuni avec une question unique inscrite à son ordre du jour.

En préalable, Monsieur François de CANSON, Maire, rappelle que lors d'un entretien en Préfecture le Mardi 2 mai 2017, Monsieur le Préfet du Var lui a confirmé que l'hôtel « Formule 1 » situé à l'ouest du territoire communal a été retenu par l'État pour y constituer des hébergements d'urgence qui s'inscrivent dans un nouveau dispositif nommé Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (PRAHDA) .

En effet, au niveau national, le Gouvernement a confié, après appel d'offres, à la Caisse des Dépôts et Consignations et à sa filiale immobilière la SNI, le soin de racheter 62 établissements hôteliers pour les transformer en hébergement à destination de demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur dossier.

La gestion opérationnelle a été confiée à ADOMA.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée communale d'adopter la motion suivante.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **RAPPELLE** que la Commune de La Londe les Maures a toujours eu une tradition d'accueil et notamment en 1963, lorsqu'il s'est agi d'accueillir les premières familles Harkis arrachées à leur terre natale.

- **DEPLORE** les conditions dans lesquelles cette décision a été prise, c'est à dire sans concertation, de manière unilatérale et dans la plus grande discrétion ; ceci illustre malheureusement le mépris dans lequel ont été tenus les élus locaux par le Gouvernement qui n'a eu de cesse de nous mettre devant le fait accompli.

- **REGRETTE** que cette décision intervienne dans un contexte de baisse des dotations de l'État et donc au moment même où les collectivités territoriales, sont déjà engagées dans un combat difficile pour compenser les effets de la crise auprès des publics les plus démunis.

- **S'OPPOSE** au projet d'ADOMA tel que présenté en l'état, ce jour.

- **DEMANDE** la tenue d'une table ronde avec les Services de l'État et ADOMA, permettant de traiter, dans un esprit constructif et participatif, et surtout avec humanité, la problématique qui se pose collectivement à nous.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ : 29 voix pour (27 + 2 P)

DÉCIDE de transformer cet exposé en délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h10.

Fait à La Londe les Maures, le 15 mai 2017

Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures,
Conseiller Régional,
François de CANSON

